



**ORGANISATION INTERNATIONALE de L'AVIATION CIVILE**  
**QUATRIEME REUNION DU GROUPE REGIONAL POUR LA SECURITE DE L'AVIATION**  
**EN AFRIQUE ET L'OCEAN INDIEN (RASG-AFI/4)**

(Nairobi, Kenya, du 12 au 13 octobre 2017)

**Point 2: Election du Président et des Vice-Présidents pour la période du 1 janvier 2018 au 31 décembre 2019.**

**ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU – PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS DU RASG-AFI.**

*(Présenté par le Secrétariat)*

<b>SOMMAIRE</b>
<p>Le mandat de deux (2) ans de l'actuel bureau du RASG-AFI arrive à expiration le 31 décembre 2017 ; d'où la nécessité d'élire de nouveaux membres du bureau qui devront assurer leurs fonctions du 1 janvier 2018 au 31 décembre 2019. L'objet du présent document est de fournir les éléments indicatifs nécessaires au processus d'élection des nouveaux membres du bureau à savoir, le président, les premier et deuxième vice-présidents, qui doivent être désignés parmi les représentants des Etats membres du groupe RASG-AFI et un troisième vice-président, représentant de l'industrie.</p>
<p><b>REFERENCE :</b> Manuel de procédures du groupe RASG-AFI</p>
<p><b>Objectif(s) stratégique(s) de l'OACI:</b> Cette note de travail est relative à l'objectif stratégique Sécurité de l'OACI</p>

## **1. INTRODUCTION**

1.1 Les actuels président et trois vice-présidents ont été élus conformément au manuel de procédures du RASG-AFI lors de la troisième réunion du Groupe régional pour la sécurité de l'aviation (RASG-AFI/3) tenue à Yamoussoukro, Côte d'Ivoire du 3 au 4 décembre 2015.

1.2 Le 3 décembre 2015, lors de la réunion RASG-AFI/3, les personnes suivantes ont été élues pour une période de deux ans se terminant le 31 décembre 2017:

Président : M. Simon Allotey, Directeur  
général, GCAA, Ghana

1 <sup>er</sup> Vice-président :	M. Levers Mabaso	Directeur par intérim, de la Sûreté, de la Sécurité de l'aviation civile et des Recherches et Sauvetage du Département des Transports de la République Sud-Africaine
2 <sup>nd</sup> Vice-président :	M. Silué Sinaly	Directeur général, ANAC Côte d'Ivoire
3 <sup>rd</sup> Vice-président :	Mme Tanja Grobotek	Directrice régionale pour l'Afrique, Sécurité et Opérations aériennes, IATA

## 2. DISCUSSIONS

2.1 Comme indiqué dans le manuel de procédures RASG-AFI approuvé, sauf décision contraire en cas de circonstances particulières, le président élu et les vice-présidents du groupe devraient assumer leurs fonctions au terme du mandat des actuels préposés et serviront pour une durée de deux (2) ans. Par souci de continuité dans le travail d'APIRG et à moins que des circonstances spéciales ne dictent autrement, le Président, les premier et deuxième Vice-présidents doivent entrer en fonction dès la fin de la réunion au cours de laquelle ils ont été élus, et occuper leur poste au moins trois années civiles durant ou deux réunions d'APIRG en prenant celles des deux situations qui survient la dernière

2.2 De même, tel qu'approuvé dans le manuel de procédures, les représentants des États membres du groupe RASG-AFI assument leurs fonctions et responsabilités pour la conduite normale des activités du Groupe. Ces membres devraient régulièrement assister à toutes les réunions du Groupe dans le but de maintenir la continuité des travaux du Groupe entre les réunions. Entre les réunions du Groupe, certains sujets peuvent être traités par correspondance et téléconférences entre les représentants des États membres nommés et les bureaux régionaux de l'OACI. Cependant, en cas de besoin, les États seront consultés par le Bureau régional accrédité auprès de l'État concerné.

2.3 Conformément aux Termes de Référence approuvés (TDR), le Président du RASG-AFI devrait entre autres :

- a) présider les réunions du RASG-AFI ;
- b) mettre l'accent sur les éléments de haute priorité ;
- c) s'assurer que les items à l'ordre du jour respectent les objectifs visant à améliorer la sécurité;
- d) assurer le leadership des projets en cours et des réalisations;
- e) promouvoir le consensus entre les membres du Groupe;
- f) coordonner de façon étroite avec le Secrétariat les activités du RASG-AFI; et
- g) promouvoir le RASG-AFI et engager les contributeurs.

2.4 Le Bureau actuel du RASG-AFI ayant approuvé les programmes de travail du Groupe a continué le suivi de leur mise en œuvre par l'intermédiaire du Comité de pilotage (RASC). Les progrès et les

résultats obtenus dans la mise en œuvre du programme en cours seront présentés à cet auguste organe pour examen et / ou approbation.

**3. SUITE A DONNER**

3.1 La réunion est invitée à :

- a. reconnaître et féliciter les réalisations enregistrées par le Bureau actuel du RASG-AFI au cours de la durée de son mandat; et
- b. élire conformément aux dispositions et procédures approuvées du Groupe, les membres du nouveau Bureau qui assumeront à la fin du mandat du Bureau actuel, leurs fonctions à partir du 1er janvier 2018.

- FIN -